

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3347

15 décembre 2015

### SOMMAIRE

Aperture Holdings S.à r.l. ....	160641	Salhouse Holding S.à r.l. ....	160655
Argonaute Management S.A. ....	160630	Salon Tropical S.à r.l. ....	160639
C2 Lux S.à r.l. ....	160640	Sam Diego S.à r.l. ....	160639
Chemical Export Trading S.A. ....	160610	Sardilux S.à r.l. ....	160639
IRAF Orchid ....	160611	S A S Investments S.A. ....	160638
La Luxembourgeoise de Maintenance Indus- trielle et de Désamiantage ....	160640	S&B Minerals Participations 2 S.A. ....	160638
Matroplex Trading and Investments S.A. ....	160629	Société anonyme des Entreprises Minières S.A., SPF ....	160656
Rassouli Family Trust (RFT) S.A. - SPF ....	160628	Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l. .	160640
Rassouli Family Trust (RFT) S.A. - SPF ....	160628	Springlux Topco S.à r.l. ....	160641
Rassouli Family Trust (RFT) S.A. - SPF ....	160629	Stamford Holding S.à r.l. ....	160653
Renewable Energy Services S.A. ....	160610	Sytel S.à r.l. ....	160656
Retail Network Holding S.A. ....	160610	Tindine S.A. ....	160641
Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l. ....	160611	Tip Top ....	160656
Rinnen Carrière S.à r.l. ....	160629	Vis Europe Finance S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial ....	160653
SAACEL ....	160655		

**Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.719.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015170650/11.

(150188782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**Retail Network Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.719.

Les comptes annuels arrêtés au 15 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015170651/13.

(150188524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**Chemical Export Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.443.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 octobre 2015, 2LAC/2015/22820, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme CHEMICAL EXPORT TRADING S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.443 constitué en date du 9 juin 1999 par acte de Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, numéro 649 du 26 août 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 mai 2015, publié au Mémorial C, numéro 1910 du 29 juillet 2015.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux le siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société CHEMICAL EXPORT TRADING S.A. (en liquidation)

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171039/30.

(150190052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.652.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 111.300.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 septembre 2015*

L'assemblée a pris la décision de nommer avec effet immédiat pour une durée illimitée Madame Nicola Clare DOWNING, née le 28 septembre 1974 à COLCHESTER et domiciliée à 2 Caelian Place, St Stephen's Avenue, St Albans, Hertfordshire, AL3 4FD, comme gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Delphine de Timary

*Avocat*

Référence de publication: 2015170652/15.

(150188384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**IRAF Orchid, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.704.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“INFRARED Active Real Estate III (No.1) LP”, a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP15496, duly represented by its general partner, “INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP”, a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, acting by its managing member INFRARED Capital Partners (Holdco) Limited,

hereby represented by Mr Giovanni Cirasa, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on the seventh day of October 2015,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée «IRAF Orchid», having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (the “Company”), incorporated by notarial deed of May 2<sup>nd</sup>, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1779 on July 9<sup>th</sup>, 2014 and registered with the Luxembourg Companies' register under the number B 186.704. The Articles of Association of the Company were amended for the last time on 8<sup>th</sup> September 2015 by notarial deed held before Maître Jean-Paul Meyers acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés of Luxembourg,

the Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up; and, the appearing party wishes to amend and restate the articles of incorporation of the Company.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Reclassification of the current 12,500 (twelve thousand five hundred) issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 1 (one Euro), into 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) new Class A Shares and 250 (two hundred fifty) new Class B Shares, having each a nominal value of EUR 1 (one Euro) and subsequent amendment of Article 6 of the articles of association;

2. Amendment of article 3 (Corporate Object) of the articles of incorporation of the Company;

3. Amendment of article 19 (Representation of the Company) of the articles of incorporation of the Company;

4. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;

5. Selection and appointment of the new class A managers;

6. Selection and appointment of the new class B managers;

7. Appointment of the Chairman of the Board of Managers of the Company,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole Shareholder resolves to reclassify the current 12,500 (twelve thousand five hundred) issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 1 (one Euro), into 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) new Class A Shares and 1,250 (one thousand two hundred fifty) new Class B Shares, having each a nominal value of EUR 1 (one Euro).

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) new Class A Shares and 1,250 (one thousand two hundred fifty) new Class B Shares (hereafter referred to as the “Shares”). Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

Subject to article 19, and the provisions of the Shareholders' Agreement, all Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the 1915 Law.”

*Third resolution*

The sole Shareholder decides to amend article 3 (Corporate object) of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

“ **Art. 3. Corporate Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control, development and sale of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For the purpose of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a Shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

(a) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

(b) to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

(d) to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and

other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.”

#### *Fourth resolution*

The sole Shareholder decides to amend article 19 (Representation of the Company) of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

“Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Class A Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) Class A Managers.”

#### *Fifth resolution*

The sole Shareholder decides to amend and restate the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

“The following capitalized terms used in these articles of incorporation shall have the following meanings:

“Additional Funding” means, in the event that the Board of Managers determines that additional funding is required for the conduct of the affairs of the Company in excess of the Mandatory Funding Obligation, such additional capital that the Class A Shareholder and the Class B Shareholder may, at their discretion, provide (or procure the payment from an Associate where such funding is to be provided by way of loans or similar funding) in proportion to their respective Shareholdings;

“AMA Termination Event” means, in relation to the Class B Shareholder, the Asset Management Agreement being terminated by the Company in accordance with clauses 2 or 4.2 to 4.7 (inclusive) of the Asset Management Agreement;

“Asset Manager” means General Continentale Investments SA, a company governed by the laws of France, registered with the commercial registry of the local lower court of Paris under number 303969315, whose registered office is at 60 Avenue Hoche, 75008 Paris, France, or any replacement asset manager;

“Asset Management Agreement” means the agreement between (1) Générale Continentale Investissements SA and (2) Cerep Franklin Sàrl in respect of Générale Continentale Investissements SA's appointment as Asset Manager of Cerep Franklin Sàrl;

“Associate” means:

(a) in relation to a company, a Subsidiary Undertaking or Parent Undertaking of the company, and any other Subsidiary Undertaking of any Parent Undertaking of the company; and

(b) in relation to the A Shareholder also means, at any time prior to substantial completion of the Business Plan, any company, partnership, fund or collective investment scheme that is advised by any Parent Undertaking or Associate of the A Shareholder.

(c) In relation to the B Shareholder, includes the Asset Manager.

“Business Plan” means any business plan that may be adopted by the Company;

“Major Matters” means those matters listed below:

(a) within the Standstill Period (as defined below) (other than as specified in the Shareholders Agreement), any decision to sell the whole, or any part, of the Property or any entity holding (directly or indirectly) the Property (it being agreed that following the expiry of this period the Board of Managers may agree to sell the whole, or any part, of the Property);

(b) any material contracts, including changes, between the Company and the Class A Shareholder or any Associate (as defined above) (except for the issue of further shares/shareholder loans on the same terms as existing shares and shareholder loans in order to finance the additional funding requirements);

(c) any change to the Articles, the further issue of Shares or shareholder loans and decision to require Additional Funding (except following an AMA Termination Event or where additional funds are required for the purpose of investment (directly or indirectly in the Property));

(d) incurring any indebtedness or guarantee other than under any finance documents, shareholder loan agreements or any Shareholders Agreement;

(e) entering into, amending, novating, supplementing or terminating any finance document (other than in accordance with the Business Plan) causing the Company or any Subsidiary Undertaking to enter into any corporate transaction including an acquisition of, or merger with, any other company (other than a group company of the Company), invest in any other entity or business, establish a Subsidiary Undertaking or purchase any shares;

(f) the creation of any options over the Shares or the Shares of any Subsidiary Undertaking (save as connected with the sale of the whole, or any part, of the Property);

(g) the entering into contracts outside the ordinary course of business or making any investment or borrowing, lending or advancing any monies (or entering into any guarantee in connection with the same) outside the Business Plan;

(h) the winding up or dissolution of the Company or any Subsidiary Undertaking before the disposal of the Property;

(i) the employment of employees and related service contracts and establishing any bonus, profit sharing, share option or other incentive scheme for employees or Managers of the Company or any Subsidiary Undertaking;

(j) agreeing to admit any new Shareholder to the Company or any Subsidiary Undertaking;

“Mandatory Funding Amount” means the amount advanced by a Shareholder that has not, at the relevant date, been repaid to the relevant Shareholder;

“Mandatory Funding Obligation” means the maximum aggregate equity commitment for which the Shareholders shall be required to subscribe the amount of which is determined under the Shareholders Agreement;

“Parent Undertaking” has the meaning given to it in article 309(2) of the 1915 Law;

“Property” means the property held directly or indirectly by the Company in accordance with the Shareholders Agreement;

“Shareholders Agreement” means the shareholders agreement entered into by and between, amongst others, the Company and its shareholders from time to time;

“Subsidiary Undertaking” has the meaning given to it in article 309(2) of the 1915 Law and includes, direct and indirect Subsidiary Undertakings, including, without limitation, Cerep Franklin Sàrl.

## Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “IRAF Orchid S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the “Company”), and in particular by the Law of 10 August 1915 on commercial companies (loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales), as amended from time to time (hereafter referred to as the “1915 Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the “Articles”).

### 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

### 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control, development and sale of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For the purpose of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a Shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

(a) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

(b) to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

(d) to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II - Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by 11,250 Class A shares and 1,250 Class B shares (hereafter referred to as the “Shares”). Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 Subject to article 19, and the provisions of the Shareholders' Agreement, all Shares will have equal rights.

5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the 1915 Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of transfer to a non-Shareholder, all and not only some of the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law, without prejudice to article 7.2 and articles 8 and 9.

7.2 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the 1915 Law.

### **8. Transfer of Shares to Associates.**

8.1 Subject to the provisions of any Shareholders Agreement and article 8.2, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder may at any time transfer all, but not part only, of its Shares to an Associate, but only on terms that immediately upon such transferee ceasing to be the original transferor's Associate, such Shares shall be transferred back, for such consideration as provided in the Shareholders Agreement to the original transferor or to an Associate of that transferor in accordance with this article. Nothing in this article shall permit a transfer of Shares to an Associate of a transferee which is not also an Associate of the original Shareholder. In this article, the transferor shall not include a transferee pursuant to this article and, where there has been a series of transfers pursuant to this article, the term shall refer to the original transferor.

8.2 The Class A Shareholder or the Class B Shareholder may not transfer Shares to an Associate if the other Shareholder, acting reasonably, considers that the transferee is of a materially lower financial covenant than the transferor.

**9. Transfer of Shares to a Third Party.** The Class A Shareholder and the Class B Shareholder may not, unless otherwise accepted by all the Shareholders, transfer Shares (the “Sale Shares”, and each a “Sale Share”), other than to an Associate

pursuant to article 8 (Transfer of Shares to Associates) or pursuant to the terms of any Shareholders Agreement, at any time prior to the date which is 12 months after the date of execution of the Shareholders' Agreement (the "Standstill Period"). Notwithstanding anything to the contrary, the Sale Shares shall be the sale of all the Shares of the relevant Shareholder.

### Chapter III - Management

#### 10. Management.

10.1 The Company is managed by seven (7) managers who will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager" and collectively the "Managers"). The Managers do not need to be shareholders and may be re-elected by the Shareholders.

10.2 The Managers shall be appointed and removed from time to time by the single Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, by the Shareholders on the following basis:

(i) the Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall propose to the Shareholders a list of individuals for the appointment as Managers;

(ii) among such list, the Shareholders shall appoint five (5) Managers proposed by the Class A Shareholder, who shall be class A Managers (the "Class A Managers") and two (2) Managers proposed by the Class B Shareholder, who shall be the class B Managers (the "Class B Managers"); and

(iii) the Shareholders shall not remove any Manager the appointment of whom has been proposed by the Shareholder of a specific Class in general meeting or by written resolution unless such removal has been proposed by the Shareholder of that specific Class and replaced according to this article 10.2).

10.3 Without prejudice to article 10.2, the Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders, or written shareholders resolutions, as the case may be, taken in compliance with articles 16 (Holding of general meetings) and 17 (Majorities).

10.4 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Board of Managers in compliance with article 14 (Meeting of the Board of Managers).

10.5 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two (2) Class A Managers, acting jointly, as provided by article 12 (Representation of the Company) and pursuant to article 191bis, paragraph 5 of the 1915 Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 10 (Management) and 12 (Representation of the Company) are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by the Class A Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### 11. Powers of the Board of Managers.

11.1 In dealing with third parties, the Board of Managers, without prejudice to articles 10 (Management) and 12 (Representation of the Company), will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

11.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**12. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Class A Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) Class A Managers.

#### 13. Delegation and agent of the Board of Managers.

13.1 Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 14. Meeting of the Board of Managers.

14.1 In case of plurality of Managers, the Board elects a Chairman from among the members of the Board of Managers upon proposal by the Class A Shareholder. If the Chairman is unable to be present at a meeting of the Board of Managers, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

14.2 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager on notice of not less than five (5) business days, unless a shorter period of notice is agreed or such convening requirements and formalities are unanimously waived by all the Managers. The notice referred above shall provide for an agenda, identifying in reasonable detail the subjects to be discussed by the Board of Managers at the meeting, and any relevant documents shall be distributed in advance of the meeting of the Board of Managers to all Managers so as to ensure that they are received at least three (3) business days prior to the date fixed for the meeting.

14.3 The Board of Managers can validly meet and take decisions if (i) a majority of Managers is present or represented and (ii) save as otherwise provided in the Shareholders' Agreement, at least one Class A Managers and one Class B Manager, are present at the meeting. If a quorum is not present within two hours from the time set for a meeting of the Board of

Managers or if during the meeting a quorum ceases to be present, the Company shall immediately give notice by email to all the Managers and the meeting shall be adjourned to the next Business Day after the date set for the meeting at the same time and place (or such later date as all the Managers may agree but in any event no later than five (5) business days after the date set for the meeting). If at the adjourned meeting of the Board of Managers a quorum is not present within two hours from the time set for the meeting or if during the meeting a quorum ceases to be present, the quorum at that meeting shall be least a majority of Managers being present or represented and comprising at least two Class A Managers both of whom shall be ordinarily resident in Luxembourg and both of whom shall be physically present at the meeting of the Board of Managers.

14.4 All decisions (other than those related to a Major Matter, which shall be taken in accordance with article 14.5) by the Board of Managers require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has no casting vote.

14.5 To the extent that a Major Matter is tabled to the Board, any decision in respect of that Major Matter shall, however, be taken with the unanimous consent of all the Managers, save following an AMA Termination Event, when, for the avoidance of doubt, the provision of Additional Funding shall only require the approval by the majority of the votes cast by the Class A Managers present or represented at the meeting.

14.6 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy.

14.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.8 In case the urgency of the affairs of the Company prevent the Board of Managers to meet in time and require that written resolutions be taken by the Managers, written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

14.10 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed either (i) by the Chairman and one Manager or (ii) by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman or by any Manager nominated during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV - General meeting of shareholders**

##### **15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

15.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

15.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

15.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

##### **16. Shareholders' decisions, holding of general meetings.**

16.1 Shareholders' meetings may always be convened by any Manager, by means of a written notice to each Shareholder notice of not less than ten (10) business days prior to the day of the general meeting, unless the Shareholders, present or represented at such meeting, unanimously waived such convening requirements and formalities. The notice referred above shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders and shall specify the agenda of the meeting. Subjects which are not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the abovementioned term.

16.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

16.3 Should the Company have more than twenty-five (25) shareholders, at least one annual general meeting must be held each year. During such meetings the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Shareholder is able to hear and to be heard by all other participating Shareholders whether or not using this technology, and each participating Shareholder shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

16.4 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

16.5 Unless otherwise required by Luxembourg law, a quorum:

(a) for ordinary shareholders' meetings or written resolutions of the Company, shall be, in accordance with article 194 of the 1915 Law, shareholders representing over half (1/2) of the share capital of the Company, provided that the A Shareholder and the B Shareholder are present in person or by proxy; and

(b) for extraordinary shareholders' meetings or written resolutions of the Company deciding upon any amendment of the Articles, shall be shareholders constituting a majority in number of the Shareholders and representing at least eighty-

five percent (85%) of the share capital of the Company, provided that the A Shareholder and the B Shareholder are present in person or by proxy.

16.6 Subject to the right or restrictions attached to any Shares, each member who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a corporation) is present by duly authorised representative shall have one vote for every Share of which he or it is the holder.

16.7 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

### **17. Majorities.**

17.1 Collective decisions in ordinary general meetings of Shareholders are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them, provided that the Class A Shareholder and the Class B Shareholder are present or represented at such meeting.

17.2 Collective decisions in extraordinary general meetings of shareholders and resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least eighty-five percent (85%) of the Company's share capital.

17.3 However, (i) the nationality of the Company may be changed (ii) the commitments of its Shareholders may be increased and (iii) any resolution to be taken by the Shareholders in relation to a Major Matter may only be adopted with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement, unless in case of an AMA Termination Event, in which case the provision of Additional Funding may be resolved by the Class A Shareholder alone, provided that such Class A Shareholder holds over half of the share capital of the JVC.

## **Chapter V - Business year**

### **18. Business year.**

18.1 The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **19. Distribution right of Shares.**

19.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

19.2 From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law, by these Articles and subject to the provisions of the Shareholders Agreement the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of shareholders or by a written resolution of the Shareholders, as the case may be, subject to the provisions of the Shareholders Agreement.

19.5 The Board of Managers may also decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers.

19.6 The Shareholders shall procure that the entire net cash flow from the business of the Company is distributed every six (6) months by way of dividend, interim dividend or in such other manner as the Board may decide as in accordance with the terms and conditions of the Shareholders' Agreement.

19.7 Any distribution or payment made by the Board of Managers shall be subject to (i) the Company having sufficient funds available for distribution, (ii) any contractual restriction applicable to the Company or its Subsidiary Undertakings and (iii) the Board of Managers having made reasonable and proper reserves for the working capital requirements of the Company or its Subsidiary Undertakings as determined by the Business Plan (without requiring any additional external financing) taking into account the costs associated with the Asset Management Agreement, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **Chapter VI - Liquidation**

**20. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

21.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

21.3 After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out in the Shareholders Agreement for dividend distributions.

## Chapter VII - Applicable law

**22. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

### *Sixth resolution*

The Shareholder decides to select and appoint and, where applicable, to confirm the appointment of, amongst the list of individuals proposed by the Class A Shareholder, the following Class A Managers of the Company, with effect as of today and for a period ending on the date of approval of the annual accounts 2015:

- Mr Laurent Heiliger, born on 10 February 1973 at Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Stéphanie Grisius, born on 27 May 1976 at Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Tim Thorp, born on 20 October 1964 at Lagunillas, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom;

- Mr Gareth Purcell, born on 20 March 1980 at Crewe, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom; and

- Mr Cedric Vallin, born on 6 January 1984 at Villeurbanne, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

### *Seventh resolution*

The Shareholder decides to select and appoint, amongst the list of individuals proposed by the Class B Shareholder, the following Class B Managers of the Company, with effect as of today and for a period ending on the date of approval of the annual accounts 2015:

- Mrs Candice de Boni, born on 31 December 1973 at Strasbourg, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Natalia Venturini, born on 22 May 1970 at Moscow, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Eighth resolution*

The Shareholders decide unanimously to appoint Mr Laurent Heiliger as Chairman of the Board of Managers.

There being no further business, the meeting was terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

### A COMPARU:

“INFRARED Active Real Estate III (No.1) LP”, un Limited Partnership constitué et existant sous les lois du English Limited Partnerships Act 1907 et enregistré sous le numéro LP15496, dûment représenté par son general partner, “INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP”, une limited liability company constitué et existant sous les lois du Royaume-Uni et enregistré sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son managing member INFRARED Capital Partners (Holdco) Limited,

dûment représentée par Monsieur Giovanni Cirasa, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 07 octobre 2015, laquelle, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

I.- La partie comparante, représentée tel que décrit plus haut, a requis le notaire instrumentant d'acter:

que celle-ci est l'associé unique d'une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois sous la dénomination «IRAF Orchid», établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 2 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1779 du 9 juillet 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.704.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 08 septembre 2015 suivant acte notarié tenu par devant Maître Jean-Paul Meyers agissant en sa qualité de notaire remplaçant de Maître Jean-Joseph Wagner, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés of Luxembourg,

que le capital social est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

et que la partie comparante désire modifier et refondre les statuts de la Société.

II.- La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, ayant reconnu avoir été informée des différentes résolutions devant être adoptées sur base de l'agenda suivant:

1. Conversion des actuelles 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), en 11.250 (onze mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A and 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et modification sub-séquente de l'article 6 des statuts;

2. Modification de l'article 3 (Objet) des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 19 (Représentation de la Société) des statuts de la Société;

4. Refonte des statuts de la Société;

5. Sélection et nomination des nouveaux gérants de Classe A;

6. Sélection et nomination des nouveaux gérants de Classe B;

7. Nomination du Président du Conseil de Gérance de la Société;

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé unique décide de convertir les actuelles 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), en 11.250 (onze mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A and 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de Catégorie A, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Catégorie B, toutes de forme nominative (ci-après définies comme les "Parts Sociales"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) l'Associé(s). Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à/aux Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts.

Sous réserve des dispositions de l'article 19, et des dispositions du Pacte d'Associés toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique décide de modifier l'article 3 (Objet) des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

### « 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, notamment par voie de souscription ou acquisition de toutes valeurs mobilières et tous droits par participation, apport, souscription, prise ferme ou option d'achat, négociation ou toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la vente de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après définies comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

(a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, sans que cette liste soit limitative, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

(c) accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

(d) conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé unique décide de modifier l'article 19 (Représentation de la Société) des statuts de la Société ayant désormais le contenu suivant:

“Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Catégorie A ou par la signature de toute personne bénéficiant d'un pouvoir délégué conjointement par deux (2) Gérants de Catégorie A.”

#### *Cinquième résolution*

L'Associé unique décide de modifier et refondre les Statuts de la Société ayant désormais le contenu suivant:

“Les termes en majuscules mentionnés dans ces statuts ci-après sont définis tels qui suit:

“Affilié” signifie:

(a) concernant une société, une Entreprise Filiale ou Société mère de la société, et toute autre Entreprise Filiale de toute Société mère de la société; et

(b) concernant l'Associé de Catégorie A, à tout moment précédant la réalisation substantielle du Plan d'Activité, tous société, association, fonds ou investissement collectif conseillés par toute Société mère ou Affilié de l'Associé de Catégorie A; et

(c) concernant l'Associé de Catégorie B, le Gestionnaire d'Actif y compris;

“Contrat de Gestion d'Actifs” signifie un contrat entre (1) Générale Continentale Investissements SA et (2) Cerep Franklin Sàrl, en ce qui concerne la nomination de Générale Continentale Investissements SA en tant que Gestionnaire d'actif de Cerep Franklin Sàrl;

“Entreprise Filiale” a la signification qui lui est donnée à l'article 309(2) de la Loi de 1915 et incluant les Entreprises Filiales directes et indirectes, y compris, sans limitation, Cerep Franklin Sàrl;

“Evènement de Résiliation AMA” signifie, en ce qui concerne l'Associé de Catégorie B, le Contrat de Gestion d'Actifs tel que résilié par la Société conformément aux clauses 2 ou 4.2 à 4.7 (inclus) du Contrat de Gestion d'Actif;

“Financements Additionnels” signifie, dans le cas où le Conseil de Gérance estime qu'un financement additionnel est nécessaire pour la poursuite de l'activité de la Société tout financement additionnel en supplément de l'Obligation de Financement, tout capital additionnel que l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B peuvent, en toute discrétion, octroyer (ou faire en sorte qu'un Affilié réalise un paiement lorsqu'un tel financement est octroyé sous forme de prêt ou autre financement équivalent) en proportion de leur détention de Parts Sociales;

“Gestionnaire d'Actif” signifie Générale Continentale Investissements SA, une société constituée selon le droit français, enregistrée avec le registre de commerce de Paris sous le numéro d'immatriculation 303 969 315, dont le siège social est situé au 60, avenue Hoche, 75008 Paris, France, ou tout gestionnaire d'actif remplaçant;

“Montant de Financement” signifie le montant avancé par l'Associé qui n'a pas, à la date pertinente, été remboursé à l'Associé concerné;

“Obligation de Financement” signifie la participation financière agrégée maximale pouvant être exigée des Associés, et dont le montant est déterminé dans le Pacte d'Associés;

“Pacte d'Associés” signifie la convention entre Associés conclue ponctuellement entre, notamment, la Société et ses associés;

“Plan d'Activité” signifie tout plan d'activité adopté par la Société;

“Propriété” signifie la propriété détenue directement ou indirectement par la Société conformément au Pacte d'Associés;

“Société mère” a la signification qui lui est donnée à l'article 309(2) de la Loi de 1915;

“Sujets Importants” signifie les sujets énumérés ci-après:

(a) pendant la Période d'Indisponibilité (tel que définie ci-après) (autre que ceux précisés dans le Pacte d'Associés), toute décision de vendre tout ou partie de la Propriété ou d'une entité holding détenant (directement ou indirectement) la Propriété (étant entendu qu'à la suite de l'expiration de cette période le Conseil de Gérance peut vendre tout ou partie de la Propriété);

(b) tout contrat matériel, incluant les amendements, entre la Société et l'Associé de Catégorie A ou tout Affilié (tel que définie ci-après) (excepté pour l'émission de parts sociales supplémentaires/prêts d'associés dans les mêmes conditions que pour les parts sociales existantes ou les prêts d'associés existant afin de respecter les exigences de financement additionnels);

(c) toute modification des Statuts, l'émission de parts sociales supplémentaires ou de prêts d'associés ainsi que la décision de demander des Financements Additionnels (excepte suite à l'Evènement de Résiliation AMA ou dans les cas où des fonds supplémentaires sont requis pour d'investissement (directement ou indirectement dans la Propriété);

(d) l'endettement ou l'octroi de garanties autrement qu'en application de documents de financement, de prêts d'associés ou de tout Pacte d'Associés;

(e) la conclusion, l'amendement, la novation, ou la terminaison de tous documents de financement (autrement que conformément au Plan d'Activité) par lesquels la Société ou une Entreprise Filiale participe à une transaction incluant l'acquisition ou la fusion avec une autre société (autre que la société faisant partie d'une groupe de la Société), investit dans une autre entité ou activité, ou établit une Entreprise Filiale ou acquiert des titres;

(f) la création de toute option sur les Parts Sociales ou les Parts Sociales d'une Entreprise Filiale (sauf lorsque cela est lié à la vente, en tout ou partie, de la Propriété);

(g) la conclusion de contrats étrangers à l'activité courante ou la réalisation de tout investissement ou emprunt, prêt ou avance de toute somme d'argent (ou l'octroi de toute garantie y afférent) étrangers au Plan d'Activité;

(h) la dissolution ou la liquidation de la Société ou d'une Entreprise Filiale avant la disposition de la Propriété;

(i) le recrutement de salariés et la conclusion de contrats de travail y afférent prévoyant des bonus, partages de profit, options d'actions, ou tout autre intéressement des salariés ou des Gérants de la Société ou d'une Entreprise Filiale;

(j) accepter des nouveaux Associés de la Société ou des Entreprises Filiales;

## Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

**1. Forme - Raison sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination “IRAF Folio S.à r.l.” régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la “Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la “Loi de 1915”), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les “Statuts”).

### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

### 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, notamment par voie de souscription ou acquisition de toutes valeurs mobilières et tous droits par participation, apport, souscription, prise ferme ou option d'achat, négociation ou toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la vente de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après définies comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

(a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, sans que cette liste soit limitative, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

(c) accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

(d) conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II - Capital, Parts Sociales

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de Catégorie A, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Catégorie B, toutes de forme nominative (ci-après définies comme les "Parts Sociales"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) l'Associé(s). Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à/aux Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale. 5.3 La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts.

5.4 Sous réserve des dispositions de l'article 19, et des dispositions du Pacte d'Associés toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**6. Indivisibilité des Parts Sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915, sans préjudice des dispositions des articles 7.2, 8 et 9.

7.2 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi de 1915.

### **8. Cession des Parts Sociales aux Affiliés.**

8.1 Sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Associés et des dispositions de l'article 8.2, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B peuvent, à tout moment, céder toutes, mais pas une partie uniquement de, leurs Parts Sociales à un Affilié, à condition que dès que le cessionnaire cesse d'être l'Affilié du cédant, les Parts Sociales cédées seront rétrocédées pour la contrepartie stipulée dans le Pacte d'Associés au cédant ou à un Affilié du cédant en application du présent article. Le présent article n'autorise aucune cession de Parts Sociales à un Affilié du cessionnaire lorsque cet Affilié n'est pas aussi celui de l'Associé initial. Selon le présent article, le terme "cédant" ne désignera pas le cessionnaire en cas de cessions multiples en application de cet article, mais le cédant initial.

8.2 L'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B ne peut céder ses Parts Sociales à un Affilié si l'autre Associé considère de manière raisonnable que le cessionnaire présente une situation financière substantiellement moins bonne que celle du cédant.

**9. Cession des Parts Sociales à un tiers.** L'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B ne peuvent céder, sans l'acceptation de tous les Associés, des Parts Sociales (ci-après définies comme les "Parts Sociales Cédées", et individuellement une "Part Sociale Cédée"), qu'à un Affilié en application de l'article 8 (Cession des Parts Sociales aux Affiliés) ou en application du Pacte d'Associés, à tout moment et avant le [20 février 2015] (ci-après définie comme la "Période d'Indisponibilité"). Nonobstant toute clause contraire, les Parts Sociales Cédées équivalent à la cession de toutes les Parts de l'Associé concerné.

## **Chapitre III - Gérance**

### **10. Gérance.**

10.1 La Société est gérée par sept (7) gérants membres du conseil de gérance (ci-après défini comme le "Conseil de Gérance", chaque membre individuellement un "Gérant" et collectivement, les "Gérants"). Les Gérants peuvent ne pas être associés et peuvent être à nouveau nommés par les Associés.

10.2 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'Associés, par les Associés comme suit:

(i) l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B proposent aux Associés une liste de personnes physiques pour la nomination des Gérants;

(ii) dans cette liste, les Associés nomment cinq (5) Gérants proposés par l'Associé de Catégorie A, qui seront des gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et deux (2) Gérants proposés par l'Associé de Catégorie B, qui seront des gérants de catégorie B (le "Gérants de Catégorie B"); et,

(iii) les Associés ne peuvent révoquer tout Gérant dont la nomination a été proposée par l'Associé d'une Catégorie spécifique en assemblée générale des Associés ou par résolution écrite des Associés sauf si la révocation a été proposée par l'Associé de cette Catégorie spécifique et remplacé en application des dispositions de l'article 10.2.

10.3 Sans préjudice de l'article 10.2, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire ou par résolution écrite des Associés, selon les cas, en application des articles 16 (Tenue des Assemblée Générale) et 17 (Majorités).

10.4 Toute décision en relation avec la gérance de la Société est prise par le Conseil de Gérance en application de l'article 14 (Réunion du Conseil de Gérance).

10.5 Vis-à-vis des tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est attribué à deux (2) Gérants, agissant conjointement, comme disposé à l'article 12 (Représentation de la Société), et en application de l'article 191bis, paragraphe 5 de la Loi de 1915, tout titre, convention ou de façon générale tout document exécuté en application des articles 10 (Gérance) et 12 (Représentation de la Société) sont valides et opposables aux tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant de Catégorie A ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

#### **11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 10 (Gérance) et 12 (Représentation de la Société), a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

11.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Conseil de Gérance.

**12. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Catégorie A ou par la signature de toute personne bénéficiant d'un pouvoir délégué conjointement par deux (2) Gérants de Catégorie A.

#### **13. Délégation et mandataire du Conseil de Gérance.**

13.1 Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Tout Gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, ainsi que la durée et toutes autres conditions de son mandat.

#### **14. Réunion du Conseil de Gérance.**

14.1 En cas de pluralité de Gérants, le Conseil choisit un Président parmi les membres du Conseil de Gérance en fonction d'une proposition de l'Associé de Catégorie A. Si le Président ne peut être présent à une réunion du Conseil de Gérance, il sera remplacé par un Gérant choisi pour cela parmi les Gérants présents à la réunion.

14.2 Dans le cas d'un Conseil de Gérance, les réunions du Conseil de Gérance font l'objet d'une convocation réalisée par tout Gérant, notifiée au moins cinq (5) jours travaillés avant la réunion, sauf s'il a été convenu d'un délai de notification plus court ou si tous les Gérants, présents ou représentés, ont renoncé unanimement à ces conditions et formalités de convocation. La notification susmentionnée contient un ordre du jour, détaillant raisonnablement les points à discuter par le Conseil de Gérance lors de la réunion, et tout document pertinent sera distribué préalablement à la réunion du Conseil de Gérance à tous les Gérants de sorte qu'ils en prennent connaissance au moins trois (3) jours travaillés avant la date fixée pour la tenue de la réunion.

14.3 Le Conseil de Gérance peut valablement se réunir et prendre des décisions si (i) la majorité des Gérants est présente ou représentée et (ii) sauf dispositions contraires du Pacte d'Associés, au moins un des Gérants de Catégorie A et un des Gérants de Catégorie B sont présents lors de la réunion. Si le quorum n'est pas atteint dans les deux heures à partir de la date fixée pour la réunion du Conseil de Gérance ou si au cours de la réunion le quorum cesse d'être atteint, la Société doit immédiatement en notifier par courrier électronique tous les Gérants et la réunion sera ajournée jusqu'au prochain jour ouvrable suivant la date fixée pour la réunion, à la même heure et lieu (ou toute autre date ultérieure convenue par tous les Gérants, mais dans tous les cas au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la date fixée pour la réunion). Si lors de la réunion ajournée du Conseil de Gérance un quorum n'est pas atteint dans les deux heures à partir de l'heure fixée pour la réunion ou si au cours de la réunion le quorum cesse d'être atteint, le quorum lors de cette réunion sera d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A, tous deux résidents au Luxembourg et tous deux physiquement présents à la réunion du Conseil de Gérance.

14.4 Toutes décisions (autres que celles relatives aux Sujets Importants, lesquelles seront prises en application des dispositions de l'article 14.5) prises par le Conseil de Gérance requièrent une majorité simple des votes exprimés. Dans le cas d'une égalité, le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

14.5 Dans la mesure où un Gérant propose à la discussion du Conseil de Gérance un Sujet Important, toute décision relative à ce Sujet Important est, cependant, voté à l'unanimité des Gérants, sauf en cas d'Evènement de Résiliation AMA, quand, afin d'éviter toute incertitude, une décision de Financement Additionnel n'exigera que l'accord de la majorité des votes exprimés par les Gérants de Catégorie A présents ou représentés à la réunion.

14.6 Tout Gérant peut agir pendant toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme, fax, e-mail ou lettre, un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, sous réserve de confirmation écrite ultérieure.

14.7 L'utilisation de la vidéoconférence ou de la conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants, utilisant ou non cette technologie, et tout Gérant participant est considéré comme étant présent et est autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

14.8 En cas d'urgence empêchant le Conseil de Gérance de se réunir à temps et nécessitant que les Gérants prennent des résolutions écrites, de telles résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation peut être accordée dans un ou plusieurs documents séparés envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion physique du Conseil de Gérance.

14.9 Les votes peuvent également être émis par fax, e-mail, télégramme, télex ou par téléphone dans la mesure où, dans ce dernier cas, une confirmation écrite soit émise ultérieurement.

14.10 Les minutes des réunions du Conseil de Gérance sont signées soit: (i) par le Président et un Gérant ou (ii) par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président ou par tout Gérant nommé lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Chapitre IV - Assemblée générale des associés - Votes**

##### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

15.1 Chaque Associé peut prendre part à toutes décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

15.2 Dans le cas où un Associé détient l'intégralité des Parts Sociales, il assume tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont prises par écrit.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement se tenir sans convocation préalable.

##### **16. Décision des Associés, tenue des assemblées générales.**

16.1 Les assemblées générales des Associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, ou par tout Associé, par notification écrite envoyée à chaque Associé au moins dix (10) jours travaillés avant la date de l'assemblée générale, sauf si les Associés, présents ou représentés, renoncent unanimement aux conditions et formalités de convocation. La notification susmentionnée est envoyée à l'adresse des Associés telle qu'elle figure dans le registre des Associés et précisera l'ordre du jour de l'assemblée. Les sujets non spécifiés dans ladite notification peuvent être annoncés ultérieurement, dans les conditions définies précédemment.

16.2 La tenue des assemblées générales ne sera pas obligatoire lorsque le nombre d'Associés dans la Société est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé reçoit le texte des résolutions ou des décisions à adopter et donnent son vote par écrit.

16.3 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année. Pendant ces assemblées, l'utilisation de la vidéoconférence ou de la conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Associé participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Associés participants, utilisant ou non cette technologie, et tout Associé participant est considéré comme étant présent et est autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

16.4 Les votes peuvent également être émis par fax, e-mail, télégramme, télex ou par téléphone dans la mesure où, pour ce dernier cas, une confirmation écrite soit émise ultérieurement.

16.5 Sauf si le droit luxembourgeois en dispose autrement, le quorum:

(a) pour les assemblées générales ordinaires des Associés ou pour les résolutions écrites de la Société, est constitué, en application de l'article 194 de la Loi de 1915, par les Associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société, si l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B sont présents ou représentés; et

(b) pour les assemblées générales extraordinaires des Associés ou pour les résolutions écrites de la Société, décidant de la modification des Statuts de la Société, est constitué, en application de l'article 199 de la Loi de 1915, par les Associés constituant la majorité en nombre des Associés et représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société, pour autant que l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B soient présents en personne ou par mandataire.

16.6 Sous réserve des droits ou restrictions attachés à toutes Parts Sociales, chaque membre (pour les personnes physiques) présent ou représenté ou (pour les personnes morales) présent par un représentant dûment habilité a un vote pour chaque Part Sociale qu'il détient.

16.7 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de résultat sont soumis aux Associés pour approbation et pour qu'ils décident de la décharge du Conseil de Gérance.

##### **17. Majorités.**

17.1 Les décisions collectives en assemblée générale ordinaire des Associés sont valablement prises par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ont voté, dès lors que l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B sont présents ou représentés à l'assemblée.

17.2 Les décisions collectives en assemblée générale extraordinaire des Associés ainsi que les résolutions modifiant les Statuts sont adoptées à la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société.

17.3 Cependant, (i) la nationalité de la Société ne peut être changée et (ii) les engagements des Associés ne peuvent être augmentés et (iii) toute décision à prendre par les Associés en relation à un Sujet Important ne peuvent être adoptés qu'à l'unanimité des Associés et conformément à toute disposition légale, sauf en cas d'Evènement de Résiliation AMA, auquel cas une décision de Financement Additionnel pourra être décidée par le seul Associé de Catégorie A, à condition que cet Associé de Catégorie A détient plus de la moitié du capital social de Société.

## Chapitre V - Exercice social

### 18. Exercice social.

18.1 L'exercice social de la Société débute le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

18.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance, lequel prépare en outre un inventaire valorisant l'actif et le passif de la Société.

18.3 Chaque Associé peut inspecter l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

### 19. Droit aux dividendes des Parts Sociales.

19.1 Le profit d'un exercice social, après déduction des charges générales et d'exploitation, dépréciations et autres charges, constitue le profit net de la Société pour cette période.

19.2 A partir du profit net ainsi déterminé, cinq pourcent (5%) sera déduit et alloué à un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour des distributions, et dans la mesure où cela est permis par la loi et par les Statuts, le Conseil de Gérance propose une distribution de ces sommes.

19.4 La décision de distribuer des dividendes et la détermination du montant de cette distribution est prise par l'assemblée générale des Associés ou par une résolution écrite des Associés, selon les cas.

19.5 Le Conseil de Gérance peut aussi décider de distribuer des dividendes intermédiaires sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance.

19.6 Les Associés font en sorte que l'intégralité des flux nets de trésorerie issus de l'activité de la Société soit distribuée tous les six (6) mois sous forme de dividendes, dividendes intermédiaires, ou de toute autre manière décidée par le Conseil de Gérance selon les conditions et les modalités prévues par le Pacte d'Associés.

19.7 Toute distribution ou paiement réalisé par le Conseil de Gérance est subordonné à (i) l'existence au sein de la Société de fonds suffisants, (ii) toute restriction contractuelle s'imposant à la Société et ses Entreprises Filiales et (iii) à la mise en réserve de fonds raisonnables et suffisants par le Conseil de Gérance pour les besoins du fonds de roulement de la Société et ses Entreprises Filiales comme prévu par le Plan d'Activité (sans financements externes) prenant en compte les coûts résultant du Contrat de Gestion d'Actifs, étant précisé que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des reports à nouveau positifs et des réserves distribuables, et diminué des reports à nouveau négatifs et des sommes affectées aux réserves obligatoires en vertu de la loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation

**20. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

21.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

21.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Associés en conformité avec les règles de distribution de dividendes et de manière à attendre le même résultat économique que celui fixé dans le Pacte d'Associés concernant les distributions de dividendes.

## Chapitre VII - Loi applicable

**22. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915."

### *Sixième résolution*

L'Associé unique décide de désigner et nommer et, si nécessaire, de confirmer la nomination, dans la liste des personnes proposées par les Associés de Classe A, les Gérants de Catégorie A suivants de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date d'approbation des comptes annuels 2015:

- Monsieur Laurent Heiliger, né le 10 février 1973 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Stéphanie Grisius, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Timothy Thorp, né le 20 octobre 1964 à Lagunillas, chartered accountant, résidant professionnellement au 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, Royaume-Uni;

- Monsieur Gareth Purcell, né le 20 mars 1980 à Crewe, gestionnaire d'investissement, résidant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni; et

- Monsieur Cedric Vallin, né le 6 janvier 1984 à Villeurbanne, gestionnaire d'investissement, résidant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

*Septième résolution*

L'Associé unique décide de désigner et nommer, dans la liste des personnes proposées par les Associés de Classe B, les Gérants de Catégorie B suivants de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date d'approbation des comptes annuels 2015:

- Madame Candice de Boni, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Natalia Venturini, née le 22 mai 1970 à Moscou, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Laurent Heiliger comme président du Conseil de Gérance de la Société. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: G. CIRASA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23608. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015171272/957.

(150189454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Rassouli Family Trust (RFT) S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 173.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015170655/11.

(150188130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Rassouli Family Trust (RFT) S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 173.914.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> septembre 2015*

Les actionnaires ont décidé de révoquer WEBER & BONTEMPS (anc. PKF WEBER & BONTEMPS), ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135187 de son mandat de commissaire. Ils ont décidé de nommer comme nouveau commissaire la société Compliance & Control, ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 172.482.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015170656/17.

(150188241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 octobre 2015:

- acceptation des démissions de Monsieur Erik van Os et de Monsieur Shehzaad Atchia en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 5 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:

- \* Madame Marketa Stranska;
- \* Madame Maud Meyer; and
- \* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2015171369/26.

(150189866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Rassouli Family Trust (RFT) S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 173.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2015170657/11.

(150188502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Rinnen Carrière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Elwenterstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 200.352.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que l'associée Madame Danièle RINNEN-PUTZ demeurant professionnellement à 25, Elwenterstrooss, L-9946 BINSFELD, détenteur de 800 parts sociales a cédé ses parts à DRP S.A., société anonyme, ayant son siège social au 25, Elwenterstrooss, L-9946 BINSFELD, enregistré sous le numéro RCS Luxembourg B181.349.

Suite à cette cession de parts, 3.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont détenues par DRP S.A., société anonyme, ayant son siège social au 25, Elwenterstrooss, L-9946 BINSFELD, enregistré sous le numéro RCS Luxembourg B181.349.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Binsfeld, le 28 septembre 2015.

*Pour RINNEN Carrière S.à r.l.*  
Danièle RINNEN-PUTZ

Référence de publication: 2015170663/18.

(150188729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Argonaute Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 200.778.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on seventh of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1. Mr. Efstathios MARMANIS, economist, residing at 2, Navarchou Nikodimou Street, 10557, Athens, (Greece),
2. Mr. Stavros NTEVENTZIS, economist, residing at 2, Irous Street, 17456, Athens, (Greece), and
3. Mr. Panagiotis DIAMANTIS, economist, residing at 45, Plastira Street, 16673, Athens, (Greece),

all here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of three powers of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been initialed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, acting as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of “ARGONAUTE MANAGEMENT S.A.” (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

**Art. 3.** The Company shall serve as the unlimited shareholder (associé gérant commandité) to ARGONAUTE INVESTMENTS SICAV-SIF SCA, in connection with the management of its assets and its promotion. It shall hold participations in any form whatsoever in ARGONAUTE INVESTMENTS SICAV-SIF SCA and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company may delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other experts.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including the incorporation of subsidiaries, and notably to borrow and raise money for the purpose of ARGONAUTE INVESTMENTS SICAV- SIF and to secure the repayment of any money borrowed within the limits set forth by the Law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

**II. Social capital and shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty three thousand Euros (EUR 33,000.-) represented by thirty three (33) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 6.** The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by such shareholder, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### III. General meeting of the shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday in the month of May at 11 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by email or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of directors

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen.

It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall

be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by email or telefax another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any "personal interest" in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence will be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors.

## V. Supervision of the company

**Art. 17.** The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the

capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

## VII. Liquidation

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

### *Transitory dispositions*

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on the last day of December 2016.

The first ordinary general meeting shall be held in 2017.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the thirty-three (33) shares have been subscribed as follows:

- Mr. Efstathios MARMANIS . . . . .	11
- Mr. Stavros NTEVENTZIS . . . . .	11
- Mr. Panagiotis DIAMANTIS . . . . .	<u>11</u>
Total: . . . . .	33

All the shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Declaration*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions:

I. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Dimitrios ZOIS, economist, residing at 29, rue Alphonse München, L-2172, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Mr. Efstathios MARMANIS, economist, residing at 2, Navarchou Nikodimou Street, 10557, Athens, (Greece),
- Mr. Stavros NTEVENTZIS, economist, residing at 2 Irous Street, 17456, Athens, (Greece),
- Mr. Antonios KAPARAKOS, économiste, residing at 8, rue Plastira, Athènes, 16673, (Greece).

Their mandate shall end after the annual general meeting in 2020.

II. The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2020:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.À.R.L., public limited liability company having its registered office in 15 rue des Carrefours, L-8124 Luxembourg, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number B0037039.

III. The registered seat of the Company shall be 29 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties duly represented, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons duly represented and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

1. Monsieur Efstathios MARMANIS, économiste, demeurant à 2, Navarchou Nikodimou Street, 10557, Athènes (Grèce),

2. Monsieur Stavros NTEVENTZIS, économiste, demeurant à 2 Irous Street et 57 Alimou Avenue, Alimos, 17456, Athènes (Grèce) et

3. Monsieur Panagiotis DIAMANTIS, économiste, demeurant à 45, Plastira Street, 16673, Athènes (Grèce),  
tous ici représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «ARGONAUTE MANAGEMENT S.A.» (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt et un ci-après.

**Art. 3.** La Société prendra la qualité d'associé gérant commandité de ARGONAUTE INVESTMENTS SICAV-SIF SCA en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion. Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans ARGONAUTE INVESTMENTS SICAV-SIF SCA et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ou toutes ses fonctions à tierces parties, locales ou étrangères. Elle peut également déléguer une partie de ou toutes ses fonctions à des conseillers en investissement locaux ou étrangers ou à d'autres experts.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social, incluant l'ouverture de filiales, et notamment emprunter et lever des fonds pour ARGONAUTE INVESTMENTS SICAV-SIF et sécuriser le remboursement de tout l'argent emprunté dans les limites permises par la Loi.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trente-trois (33) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

### III. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois de mai à onze heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par email ou par telefax un mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires, dûment convoqués, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quel qu'autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Ad-

ministration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit par email, ou par téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs, relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un «intérêt personnel» dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, pourra être déterminé discrétionnairement par le Conseil d'Administration.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 17.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire. Le commissaire sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

#### VII. Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le dernier jour de décembre 2016.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les trente-trois (33) actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Efstathios MARMANIS .....	11
- Monsieur Stavros NTEVENTZIS .....	11
- Monsieur Panagiotis DIAMANTIS .....	11
Total: .....	33

Toutes les actions ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale des actionnaires Décision de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés pré qualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

I. Les membres du conseil d'administration sont au nombre de quatre (4).

L'assemblée générale nomme en tant que membres du conseil d'administration de la société pour une durée de six ans:

- Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant au 29, rue Alphonse München L-2172 Luxembourg,
- Monsieur Efstathios MARMANIS, économiste, demeurant à 2, rue Navarchou Nikodimou, Athènes, 10557, en Grèce,
- Monsieur Stavros NTEVENTZIS, économiste, demeurant au 2, rue Irous et 57 Alimou Bvd, Alimos, 17456, en Grèce,
- Monsieur Antonios KAPARAKOS, économiste, demeurant au 8, rue Plastira, Athènes, 16673, en Grèce,

II. La société suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprise pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2020:

La société «COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.A.R.L.», avec siège social à L-8124, 15 rue des Carrefours, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B0037039.

III. le siège social de la société est établi au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes dûment représentées, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes dûment représentées et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 octobre 2015. Relation GAC/2015/8670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015170926/457.

(150189635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

#### **S A S Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.478.

#### — LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SAS INVESTMENTS SA, avec siège social à L-1653 LUXEMBOURG, 2 avenue Charles de Gaulle

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2015170668/18.

(150188764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

#### **S&B Minerals Participations 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 178.971.

#### — EXTRAIT

En date du 16 mai 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Le mandat de Virginia Strelen, en tant qu'administrateur B de la Société, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2016;

- Le mandat de Ernst Young, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2016.

Il convient de changer l'adresse de Thomas Muller, administrateur A de la Société, qui est désormais au 2 place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170670/17.

(150188611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Salon Tropical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 77.496.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Société à responsabilité limitée SALON TROPICAL Sàrl, dont le siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Brill

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

*Pour Me Isabelle FERAND, empêchée*

*Le liquidateur*

Signature

*La secrétaire*

Référence de publication: 2015170693/19.

(150188652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Sam Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 17, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 162.906.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170671/9.

(150188535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Sardilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.043.002,60.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.087.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015 que les associés ont accepté la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 23 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni
- Paul Armstrong

Cédric Pedoni

*Gérant*

Référence de publication: 2015170672/17.

(150188717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**C2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8469 Eischen, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 94.372.

*Constatation de cession de parts sociales*

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 2 mars 2015, la société Tomorrow's Technologies S.A., ayant son siège social au 5, rue du Brill, L-3898 Foetz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B91.975, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Luc DOUCET a cédé 12 (douze) parts sociales qu'il détenait dans la société C2 Lux Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Maison, L-8469 Eischen inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B94.372 à Monsieur GAUL Michel, né le 7 novembre 1955 à Stockem (Belgique), demeurant au 5, Maison, L-8469 Eischen.

La gérante unique Madame Claudine Jacquemin, née le 26 août 1957 à Luxembourg, demeurant au 5, Maison L-8469 Eischen agissant en tant que gérante unique de la société C2 Lux Sàrl, dûment autorisée à engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 12 (douze) parts sociales en faveur de Monsieur GAUL Michel.

Suite à cette cession, les 25 (vingt-cinq) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "C2 Lux Sàrl " sont détenues comme suit:

Monsieur GAUL Michel ..... 25 Parts

La soussignée, Madame Claudine Jacquemin considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Eischen, le 2 mars 2015.

*Pour la Société*

Claudine JACQUEMIN

*Gérante unique*

Référence de publication: 2015171061/28.

(150189747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**La Luxembourgeoise de Maintenance Industrielle et de Désamiantage, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.209.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 août 2015 au siège social*

Après délibérations, Monsieur le Président, décide:

De procéder à la fermeture de la succursale La Luxembourgeoise de Maintenance Industrielle et de Désamiantage dont le siège est établi à 128, Boulevard de la Pétrusse L -2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66 209

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015170676/16.

(150188147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.931.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170679/9.

(150188740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**Tindine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.816.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société du 21/08/2015, que les Actionnaires:

- Ont décidé de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée European Fiduciary of Luxembourg S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 396, avec effet au 14 mai 2012. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

- Ont pris acte des démissions de:

\* La société Archon Sàrl (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 124 198, établie et ayant son siège social au 19 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg),

\* La société Archon Investments SA (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 124 1 99, établie et ayant son siège social au 19 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg)

\* Monsieur Stéphane Broussaud, né le 12 octobre 1976, demeurant professionnellement au 19 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg)

de leurs mandats d'administrateurs.

- Ont décidé de nommer aux postes d'administrateurs:

\* Madame Yasmina Bekouassa, née le 17/10/1978 à Metz (France), Administrateur de société, résidant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

\* Monsieur Laurent Kind, né le 28/11/1971 à Luxembourg, Administrateur de société, résidant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

\* Monsieur Alain Heinz, né le 17/05/1968 à Forbach (France), Administrateur de société, résidant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie, L-1 511 Luxembourg;

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015171626/29.

(150189473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

**Springlux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 866.240,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.419.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015 que les associés ont accepté la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 23 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni
- Pierre Pozzo

Cédric Pedoni

*Gérant*

Référence de publication: 2015170682/17.

(150188718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**Aperture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 200.767.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Nicholas LAAG, born in Schattdorf UR (Switzerland) on 9<sup>th</sup> November 1979, with residence in Bleicherweg 41, CH-8002 Zurich,

here represented by Mr. Peter Klinkner, both employees, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as state above, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée") as follows:

### **Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**1. Form.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**2. Name.** The company's name is "Aperture Holdings S.à r.l.", (the "Company").

**3. Purpose.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

**4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**5. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

### **Section II - Capital - Shares**

**6. Capital.** The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (125,000.- EUR), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of one euro (1.- EUR) each, which are divided into:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares having a par value of one euro (1.- EUR), all subscribed and fully paid up;

The class A to J shares are hereafter together referred to as the “Classes of Shares” and individually as a “Class of Shares”.

The Company may decide to issue fractional shares, up to two decimals. The Company may issue certificates of shares for entire shares only.

The share capital may be increased and new Classes of Shares may be issued or the share capital may be reduced and one or several Classes of Shares may be redeemed from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**7. Voting rights.** Each share, whatever its class, has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares. The fractional shares do not have a voting right but they participate proportionally in the allocation of the assets and in the distribution of the dividends, if any.

**8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Law.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

**10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares composing the Classes of Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) An entire whole Class of Shares must be redeemed.

(ii) The redemption price shall be set by reference to (a) an amount equal to the nominal value of each redeemed share or, if higher, to (b) an amount equal to the Available Amount (as defined herein), divided by the number of shares in the corresponding Class of shares.

The Available Amount shall be determined by the following formula: the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium (at the discretion of the Board of Managers) and other freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium (at the discretion of the Board of Managers) and other freely distributable reserves

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles)

Interim Accounts are the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

(iii) Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

(iv) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

(v) The redeemed shares shall be immediately cancelled following the decrease of the capital.

### Section III - Managers

**11. Appointment and Removal of managers.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.

**12. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 12.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 12.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 12.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### 13. Sole manager.

13.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

13.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

13.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**14. Liability of the managers.** The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### Section IV - Shareholder meetings

**15. Sole shareholder.** In case the Company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decisions of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in the Law and these Articles.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

#### **Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2016.

**18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 of the Articles and proportionally to all or any one specific class of the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**21. Dividend distributions.** In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;

(ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;

(iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;

(iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;

(v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;

(vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;

(vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;

(viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;

(ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

### Section VI - Dissolution - Liquidation

**22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 of the Articles and proportionally to the shares they hold.

### Section VII - General provisions

**24.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31<sup>st</sup>, 2016.

#### *Subscription and payment*

The articles of the Company thus having been established, the one hundred twenty-five thousand (125,000) share-quotas have been subscribed as follows:

Mr. Nicholas LAAG, pre-named and represented as stated above, subscribes to:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares;

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by a contribution in kind of 100% interest and ownership rights in the company DATA TRUST HOLDING S.A., with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 198.576, valued at 20,000,000.- EUR (twenty million Euros) (the Contribution).

125,000.- EUR (one hundred twenty-five thousand Euros) will be contributed as share capital and 19,875,000.- EUR (nineteen million eight hundred seventy-five thousand Euros) will be contributed to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and the value of this Contribution was given to the undersigned notary.

#### *Evaluation of the contribution*

The Contribution is valued at least twenty million euros (EUR 20,000,000.-), by virtue of the attached “reports and certificates” established by the directors of the company the shares of which have been contributed (the “Reports”).

With regards to the Contribution made and with respect to the evaluation of the Contribution in payment of the share capital and share premium, the subscriber take full responsibility based on the estimation of the contributed company as of the date of incorporation of the Company.

The Reports, after having been signed “ne varietur” by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand four hundred Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing party, represented as state above, representing the totality of the subscribed capital and considering himself as duly convoked, declare that he take the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs. Christine SCHWEITZER, employee, born in Thionville (France), on 20 June 1971, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and

- Mr. Sinan SAR, employee, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 5 June 1980, residing professionally in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of each of the managers.

#### *Second resolution*

The address of the registered office of the Company is established at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

M. Nicholas LAAG, né en Schattdorf UR (Suisse) le 9 novembre 1979, avec résidence à Bleicherweg 41, CH-8002 Zurich,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR et/ou Monsieur Peter KLINKNER, tous deux employés, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Lequel comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **Section I - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**1. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**2. Dénomination.** La société prend la dénomination de “Aperture Holdings S.à r.l.” (la “Société”).

**3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## Section II - Capital - Parts Sociales

**6. Capital.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, qui sont divisées en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de la classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociale de classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées;

Les classes de parts sociales A à J sont ci-après conjointement dénommés les "Classes de Parts Sociales" et individuellement comme une "Classe de Parts Sociales".

La Société peut décider d'émettre des fractions de parts, jusqu'à deux décimales. La Société peut émettre des certificats de parts sociales pour que des actions entières.

Le capital social peut être augmenté et de nouvelles classes de parts sociales peuvent être émises ou le capital social peut être réduit et une ou plusieurs classes de parts sociales peuvent être rachetées de temps à autre par une résolution de

l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

**7. Droit de vote.** Chaque part sociale, quelle que soit sa classe, a des droits de vote identiques et chaque associé dispose de droits de vote totaux en rapport avec la participation totale de l'associé en parts sociales. Les fractions de parts n'ont pas de droit de vote, mais ils participent proportionnellement à la répartition des actifs et à la distribution des dividendes, le cas échéant.

**8. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**9. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

Les transferts de parts sociales à des non-associés sont soumis à l'approbation préalable d'un ou plusieurs associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société, donnée en assemblée générale.

Une cession de parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à ou acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

**10. Rachat de parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales composant les Classes de Parts Sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrite par annulation des parts sociales rachetées, conformément aux termes et conditions suivants:

(i) Une Classe de Parts Sociales entière doit être rachetée.

(ii) Le prix de rachat est fixé par référence à (a) un montant égal à la valeur nominale de chaque part sociale rachetée ou, s'il est plus élevé, (b) un montant égal au Montant Disponible (défini aux présentes), divisé par le nombre de parts sociales de la Classe de Parts correspondante.

Le Montant Disponible est déterminé par la formule suivante: le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes selon ces articles, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable (à la discrétion des gérants) et autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à être annulée mais réduit par (i) des pertes (inclus les pertes reportées) et (ii) les sommes à placer en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, tel que définies dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, toute double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

aux termes duquel:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R= toute prime d'émission librement distribuable (à la discrétion des gérants) et autres réserves librement distribuables

RC= le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

P= pertes (y compris les pertes reportées)

RL= toutes les sommes à être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts)

Comptes Intermédiaires sont les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes intermédiaires pertinente.

Date des Comptes Intermédiaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales.

(iii) Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles en ce qui concerne l'excès du prix d'achat.

(iv) Le rachat doit être effectué par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

(v) Les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital.

### Section III - Gérants

**11. Nomination et Révocation des gérants.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**12. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

12.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 12.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 12.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### 13. Gérant unique.

13.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

13.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

13.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**14. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## Section IV - Assemblée générale des associés

**15. Associé unique.** Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, l'autorité de l'assemblée des associés est attribuée à l'associé unique et les décisions de cet associé unique sont prises sous la forme prévue dans la loi et les présents Statuts.

Sauf en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés sur procès-verbal ou établis par écrit.

**16. Assemblées générales.** Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou à défaut, par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant la réunion, en spécifiant la date et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en désignant par écrit une autre personne pour agir à titre de mandataire de l'associé, sans avoir à être elle-même associée de la Société.

Les résolutions des assemblées générales des associés sont valablement adoptées par le vote affirmatif des associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième réunion.

Les résolutions seront valablement prises à cette seconde réunion à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions sont valablement prises par écrit, à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, à condition que chaque associé reçoive par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'ensemble du texte de chaque résolution soumise à approbation préalable de son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi de juin ou le jour suivant si ce jour est un jour férié.

## Section V - Exercice - Bilan - Profits - Audit

**17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année financière qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2016.

**18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, établit un bilan et un compte de profits et pertes conformément à la loi, à laquelle un inventaire est annexé, le tout constituant les comptes annuels qui seront ensuite soumis à l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, à l'assemblée générale des associés.

**19. Bénéfices.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, dépenses, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution conformément à l'article 8 des Statuts et proportionnellement à la totalité ou une classe spécifique des parts sociales qu'ils détiennent, de son report à nouveau ou de son transfert à une réserve distribuable.

**20. Acomptes sur dividendes.** Nonobstant les dispositions ci-dessus, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un arrêté de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, lequel montre que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve établie en conformité avec la loi ou les Statuts.

**21. Distributions de dividendes.** Dans le cas d'une distribution de dividendes et, dans la mesure où les fonds distribuables sont suffisants, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;

(ii) un montant égal à 0,30 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;

(iii) un montant égal à 0,35 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;

(iv) un montant égal à 0,40 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;

(v) un montant égal à 0,45 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;

(vi) un montant égal à 0,50 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;

(vii) un montant égal à 0,55 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;

(viii) un montant égal à 0,60 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;

(ix) un montant égal à 0,65 % de la valeur nominale de chaque part sociale doit être réparti également entre tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe I;

(x) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est à dire en premier la classe de parts J, puis si les part de classe J n'existe, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

## Section VI - Dissolution - Liquidation

**22. Dissolution.** La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social, qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunération. Au moment de la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, aux associés conformément à l'article 8 des Statuts et au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

## Section VII - Dispositions générales

**24.** Il est fait référence aux dispositions de la loi pour tous les points non expressément prévus dans ces articles.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2016.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

M. Nicholas LAAG, pré-qualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe B;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe C;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe D;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe E;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe F;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe G;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe H;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe I;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe J.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prêté par un apport en nature de 100% d'intérêt et à la propriété du souscripteur dans la société DATA TRUST HOLDING S.A., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 198.576, évalué à 20.000.000,- EUR (vingt millions d'euros) (l'«Apport»).

125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros) sera versée en capital et 19.875.000,- EUR (dix-neuf millions huit cent soixante-quinze mille euros) seront versés au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Évaluation de la contribution*

L'Apport est évaluée à au moins vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), en vertu des "rapports et certificats" annexés, établis par les administrateurs de la société dont les actions ont été apportées (les «rapports»).

En ce qui concerne l'Apport fait et par rapport à l'évaluation de l'Apport apporté dans le capital et en compte prime d'émission, le souscripteur prend l'entière responsabilité par rapport à l'estimation faite par la société à partir de la date de constitution de la Société.

Les rapports, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, seront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille quatre cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-mentionné, représenté comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqué, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Christine SCHWEITZER, employée, né à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et
- Monsieur Sinan SAR, employé, né à Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

*Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la société est établie au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Klinkner, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015170878/631.

(150189548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Stamford Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

—  
Veuillez prendre note du changement suivant:

- L'associé de la Société, Sheringham Holding S.à r.l., a désormais pour siège social le 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

*Gérant A*

Référence de publication: 2015170684/15.

(150188074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**Vis Europe Finance S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 172.872.

—  
L'an deux mille quinze, le neuf octobre, à Luxembourg.

Devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société «VIS EUROPE FINANCE S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial», (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n. 2892 du 29 novembre 2012, page 138791.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro CUSUMANO, résidant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BARTOLUCCI, résidant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, résidant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés à la présente assemblée et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 1.007.000 (un million sept mille) parts sociales émises, représentant le capital social total de EUR 1.007.000 (un million sept mille euros) toutes les parts sociales sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Approbation et ratification du projet de fusion daté du 29 juin 2015 (le «Projet de Fusion»);

2) Approbation de la fusion par absorption de VIS EUROPE S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154671, par la société «VIS EUROPE FINANCE S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial» sur présentation du Projet de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg N. 2228 en date du 25 août 2015 et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg tel que rectifié et publié au Mémorial en date du 3 septembre 2015, numéro 2361, et

3) Acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de VIS EUROPE S.A. à «VIS EUROPE FINANCE S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial» en contrepartie de l'augmentation du capital social de cette dernière pour un montant de EUR 649.039 par émission de 649.039 nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, qui seront remises au seul actionnaire de la Société Absorbée en échange de la transmission du patrimoine, activement et passivement, de la Société Absorbée et de l'annulation des actions représentatives du capital social de cette dernière, sans paiement d'une soulte en espèces.

4) Constatation, qu'après la fusion, VIS EUROPE S.A. sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que l'actif et le passif de la société absorbée seront considérés comme transférés à «VIS EUROPE FINANCE S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial» au jour de la prise d'effet tel que défini dans le Projet de Fusion;

IV. Le projet de fusion en date du 29 juin 2015 tel que rectifié dont question à l'ordre du jour de l'assemblée a été publié au Mémorial en date du 3 septembre 2015, numéro 2361 (le «Projet de Fusion»).

En conformité avec l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

- le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date;

- suivant certification de la Société tous les documents requis ont été tenus à la disposition des actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée,

Après avoir examiné les bilans arrêtés au 31 décembre 2014 des Société fusionnantes, et au vu des déclarations faites par le notaire instrumentant, l'assemblée a adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 29 juin 2015 tel que rectifié et dont question ci-avant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la fusion de VIS EUROPE S.A. avec «VIS EUROPE FINANCE S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial», la fusion prenant effet du point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter le transfert de tous les avoirs activement et passivement de VIS EUROPE S.A. à «VIS EUROPE FINANCE S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial» en contrepartie de l'augmentation du capital social de cette dernière pour un montant de EUR 649.039 par émission de 649.039 nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, qui seront remises au seul actionnaire de la Société Absorbée en échange de la transmission du

patrimoine, activement et passivement, de la Société Absorbée et de l'annulation des actions représentatives du capital social de cette dernière, sans paiement d'une soulte en espèces.

Qu'il résulte de ce qui précède dont notamment l'augmentation de capital de la société absorbante avec émission de parts sociales nouvelles, que l'article 6 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.656.039,- (un million six cent cinquante-six mille et trente-neuf euros), représenté par 1.656.039,- (un million six cent cinquante-six mille et trente-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée constate que par l'effet de fusion, sous réserve de l'approbation du même projet de fusion par l'assemblée générale des actionnaires de la société VIS EUROPE S.A., cette dernière sera dissoute à la date des présentes et que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que tous les avoirs activement et passivement de la Société sont considérés comme transférés à la société absorbante au jour de la prise d'effet tel qu'arrêté dans le Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et le Président ayant rappelé à l'assemblée que la fusion sera seulement effective après avoir été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de VIS EUROPE S.A., la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, P. BARTOLUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015171658/93.

(150189508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

#### **SAACEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.119.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 octobre 2015*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Madame Susanna FERRON de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015170690/14.

(150188734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

#### **Salhouse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.145.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé suivant:

Stainford Holding S.à r.l. a désormais son adresse professionnelle le 46a, avenue J. F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Gérant A

Référence de publication: 2015170691/14.

(150188042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

---

**S.A.D.E.M. S.A., SPF, Société anonyme des Entreprises Minières S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 septembre 2015 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg  
44, avenue JF Kennedy*

- Les mandats des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité de renouveler leur mandat pour une un de un an, à savoir:

Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,

et de la société JALYNE S.A., Société Anonyme, 44, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Charles THOUAND, 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, au poste d'administrateur.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société Euraudit SARL, Réviseur d'Entreprises, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg pour une durée de un an.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015171552/26.

(150189479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Sytel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171608/10.

(150189023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---

**Tip Top, Société Anonyme.**

Siège social: L-9368 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 164.445.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171627/10.

(150188917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

---